



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)  
COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU 15 DÉCEMBRE 2020

Établi en vertu de l'article L2125-25  
du Code Général des Collectivités Territoriales :  
Extrait des points essentiels des délibérations  
votées par le Conseil Municipal.

Le PROCÈS-VERBAL relatant tous les débats  
de la séance sera affiché ultérieurement.

**Date de convocation :**

**07/12/2020**

**Date d'envoi :**

**09/12/2020**

**Date d'affichage :**

**09/12/2020**

L'an deux mil vingt, le 15 décembre à 19h00 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de Luynes, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

**Nombre de conseillers**

En exercice : 29  
Présents : 26  
Absents : 03  
Pouvoirs : 02  
Votants : 28

**Etaient présents :**

*Adjoints :*

Mesdames Martine BOURDIN, Odile RITOURET, Danièle HOUDU,  
Sylviane FORTUN,  
Messieurs Alain SELLIER, Eric VERHILLE, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND,

*Conseillers municipaux :*

Mesdames Danielle PLOQUIN, Christine MENORET, Sophie BORÉ, Claire  
CARTIER, Nathalie GIRAULT MORESVE, Renata VENCES (arrivée à  
19h24), Aurélie LERICHE, Florence MÉTIVIER,  
Messieurs Daniel PERRICHOT, Jean-Marc CHATEAU, Pascal ARRAGAIN,  
Olivier DOUSSET, Xavier BINET, Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX,  
Mikaël TOST, Eric GUILMET.

**Absents excusés :**

Mesdames Hélène ODENT, Lyn FAIPOUX  
Messieurs /

**Absents :**

Mesdames /  
Monsieur Pascal NOYAU.

**Excusés, avaient donné pouvoir :**

Madame Hélène ODENT avait donné pouvoir à Monsieur Michel HIRTZ,  
Madame Lyn FAIPOUX avait donné pouvoir à Monsieur Yoann LAFAUX.

**Secrétaire de séance :**

Madame Martine BOURDIN.



## ORDRE DU JOUR :

### **DEL N° 15-12-2020/01 RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019 DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**PREND ACTE** du rapport annuel d'activité de Tours Métropole Val de Loire pour l'année 2019.

### **DEL N° 15-12-2020/02 RAPPORT 2019 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**PREND ACTE** du rapport annuel 2019 de Tours Métropole Val de Loire sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement.

### **DEL N° 15-12-2020/03 RAPPORT ANNUEL 2019 - SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS MENAGERS.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**PREND ACTE** du rapport annuel 2019 sur le service public d'élimination des déchets ménagers

### **DEL N° 15-12-2020/04 REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** le règlement intérieur du Conseil Municipal qui a pour vocation de fixer les règles de fonctionnement interne dans le respect toutefois, des dispositions législatives et réglementaires en vigueur fixées notamment par le CGCT.

### **DEL N° 15-12-2020/05 DROIT À LA FORMATION DES ÉLUS MUNICIPAUX**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** les modalités concernant la formation des élus municipaux prises en application des dispositions réglementaires et législatives en vigueur.

**DEL N° 15-12-2020/06 TARIFS PUBLICS 2021.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 27 voix pour et 1 abstention (Mr TOST Liste « Ensemble Luynes Gagnante » :

**APPROUVE** les différents tarifs publics pour l'année 2021, tels que détaillés ci-dessous :

<b>MÉDIATHÈQUE</b> (Tarifs applicables au 01/01/2021)	<b>TARIFS 2021</b>
<b>Enfant de moins de 18 ans :</b>	
Résident de Luynes y compris résidence secondaire	Gratuité
Résident hors commune	7,50 €
<b>Individuel de plus de 18 ans :</b>	
Résident de Luynes y compris résidence secondaire	10,50 €
Résident hors commune	14,00 €
Touriste / Passage (valable 2 mois)	3,50 € + chèque caution de 40 €
<b>Familial</b>	
Résident de Luynes y compris résidence secondaire	16,00 €
Résident hors commune	21,00 €
Touriste / Passage (valable 2 mois)	5,50 € + chèque caution de 40 €
<b>Demandeur d'emploi, bénéficiaire RSA, étudiants, bénéficiaire allocation adulte handicapé :</b>	
Résident de Luynes y compris résidence secondaire	5,00 €
Résident hors commune	6,00 €
<b>Collectivités</b>	
Luynaises	Gratuité
Hors commune	70,00 €
<b>Impressions et Photocopies :</b>	
<b>Noir et blanc :</b>	
Résident de Luynes y compris résidence secondaire	0,20 €
Résident hors commune	0,20 €
Touriste / Passage (valable 2 mois)	0,20 €
<b>Couleur :</b>	
Résident de Luynes y compris résidence secondaire	0,50 €
Résident hors commune	0,50 €
Touriste / Passage (valable 2 mois)	0,50 €
<b>Livre en retard</b>	Suspension des prêts en attente de la restitution de l'ouvrage à partir de deux semaines de retard et courrier de demande de remboursement du document au bout de quatre semaines sans restitution.
<b>Remplacement livres détériorés ou perdus</b>	Selon valeur d'achat
<b>Tarifs pour la vente de livres déclassés :</b>	
Livre de poche adulte ou enfant	0,50 €
Livre moyen format et album enfant	1,00 €
Livre grand format	2,00 €

<b>ENFANCE / JEUNESSE</b>	<b>TARIFS 2021</b>
---------------------------	--------------------

<b>STRUCTURE MULTI-ACCUEIL " Les P'tits Loups "</b>	Selon barème CAF
---	------------------

<b>ACCUEIL DE LOISIRS " La Ruche d'Ernest "</b>	<b>TARIFS 2021</b>
---	--------------------

<b>→ Rémunération des animateurs/ jour, repas du midi compris :</b>	
▶ Adjoint pédagogique	69,00 €
▶ Animateur 1 <sup>ère</sup> catégorie BAFA ou équivalence	53,60 €
▶ Animateur 2 <sup>ème</sup> catégorie BAFA en cours	46,90 €
▶ Animateur 3 <sup>ème</sup> catégorie non diplômé	34,50 €

<b>Tarifs applicables au 01/03/2021</b>	<b>TARIFS 2021</b>
---	--------------------

<b>Vacances + Mercredi journée de 7h30 à 18h30 (repas et goûter inclus) - Amplitude 11h00</b>	
▶ Tranche 1 - Quotient Familial de 0 > 670 - Taux d'effort 0,5	3,35 €
▶ Tranche 2 - Quotient Familial de 671 > 750 - Taux d'effort 0,75	5,03 € - 5,63 €
▶ Tranche 3 - Quotient Familial de 751 > 830 - Taux d'effort 1	7,51 € - 8,30€
▶ Tranche 4 - Quotient Familial > 831 - Taux d'effort 1,22	10,14 € - 19,35 €

<b>Mercredi demi-journée de 7h30 à 14h30 (repas inclus) - Amplitude 7h00</b>	
▶ Tranche 1 - Quotient Familial de 0 > 670 - Taux d'effort 0,318	2,13 €
▶ Tranche 2 - Quotient Familial de 671 > 750 - Taux d'effort 0,477	3,20 € - 3,58 €
▶ Tranche 3 - Quotient Familial de 751 > 830 - Taux d'effort 0,636	4,78 € - 5,28 €
▶ Tranche 4 - Quotient Familial > 831 - Taux d'effort 0,776	6,45 € - 12,31 €

<b>Mercredi demi-journée de 11h30 à 18h30 (repas et goûter inclus) - Amplitude 7h00</b>	
▶ Tranche 1 - Quotient Familial de 0 > 670 - Taux d'effort 0,318	2,13 €
▶ Tranche 2 - Quotient Familial de 671 > 750 - Taux d'effort 0,477	3,20 € - 3,58 €
▶ Tranche 3 - Quotient Familial de 751 > 830 - Taux d'effort 0,636	4,78 € - 5,28 €
▶ Tranche 4 - Quotient Familial > 831 - Taux d'effort 0,776	6,45 € - 12,31 €

<b>Majoration enfant extérieur à Luynes (prix de journée QF + majoration)</b>	
Par jour	18,50 €
Par demi-journée	10,50 €

<b>→ Accueil périscolaire : Tarifs applicables au 01/01/2021</b>	
Par matin (7h30 à 8h45)	1,50 €
Par soir	
Option longue 16h15 à 18h30	2,10 €
Option courte de 16h15 à 17h15	1,50 €

<b>→ Transport scolaire : Tarif applicable du 01/01/2021</b>	
Par matin	0,50 €
Par soir	0,50 €

Pour les enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance et fréquentant le Pôle Enfance Jeunesse, le tarif moyen est défini annuellement et correspond au montant total des participations familiales N-1 divisé par le nombre total des actes réalisés N-1.

$$\frac{\text{Montant total des participations familiales N-1}}{\text{Nombre total des actes réalisés N-1}} = \text{Tarif accueil moyen}$$

ACCUEIL DE LOISIRS "La Passerelle " :	TARIFS 2021
<b>Tarifs applicables au 01/03/2021</b>	
<b>Mercredi/ Vacances Journée (repas et goûter inclus) de 7h30 à 9h00 - de 17h00 à 18h30 (accueil libre non agréé) de 9h00 à 17h00 (agrée) - Amplitude 8h00</b>	
▶ Tranche 1 - Quotient Familial de 0 > 670 - Taux d'effort 0,5	3,35 €
▶ Tranche 2 - Quotient Familial de 671 > 750 - Taux d'effort 0,75	5,03 € - 5,63 €
▶ Tranche 3 - Quotient Familial de 751 > 830 - Taux d'effort 1	7,51 € - 8,30€
▶ Tranche 4 - Quotient Familial > 831 - Taux d'effort 1,22	10,14 € - 19,35 €
<b>Mercredi/ Vacances demi-journée (repas inclus) de 7h30 à 9h00 (accueil libre non agréé) de 9h00 à 14h00 (agrée) - Amplitude 5h00</b>	
▶ Tranche 1 - Quotient Familial de 0 > 670 - Taux d'effort 0,313	2,10 €
▶ Tranche 2 - Quotient Familial de 671 > 750 - Taux d'effort 0,469	3,15 € - 3,52 €
▶ Tranche 3 - Quotient Familial de 751 > 830 - Taux d'effort 0,625	4,69 € - 5,19 €
▶ Tranche 4 - Quotient Familial > 831 - Taux d'effort 0,763	6,34 € - 12,31 €
<b>Mercredi/ Vacances demi-journée (repas et goûter inclus) de 12h00 à 17h00 (agrée) de 17h00 à 18h30 (accueil libre non agréé) - Amplitude 5h00</b>	
▶ Tranche 1 - Quotient Familial de 0 > 670 - Taux d'effort 0,313	2,10 €
▶ Tranche 2 - Quotient Familial de 671 > 750 - Taux d'effort 0,469	3,15 € - 3,52 €
▶ Tranche 3 - Quotient Familial de 751 > 830 - Taux d'effort 0,625	4,69 € - 5,19 €
▶ Tranche 4 - Quotient Familial > 831 - Taux d'effort 0,763	6,34 € - 12,31 €
<b>Mercredi/ Vacances demi-journée (sans repas) de 7h30 à 9h00 (accueil libre non agréé) de 9h00 à 12h00 (agrée) - Amplitude 3h00</b>	
▶ Tranche 1 - Quotient Familial de 0 > 670 - Taux d'effort 0,188	1,26 €
▶ Tranche 2 - Quotient Familial de 671 > 750 - Taux d'effort 0,281	1,89 € - 2,11 €
▶ Tranche 3 - Quotient Familial de 751 > 830 - Taux d'effort 0,375	2,82 € - 3,11 €
▶ Tranche 4 - Quotient Familial > 831 - Taux d'effort 0,458	3,81 € - 9,24 €
<b>Mercredi/ Vacances demi-journée (sans repas et goûter inclus) de 12h00 à 17h00 (agrée) de 17h00 à 18h30 (accueil libre non agréé) - Amplitude 3h00</b>	
▶ Tranche 1 - Quotient Familial de 0 > 670 - Taux d'effort 0,188	1,26 €
▶ Tranche 2 - Quotient Familial de 671 > 750 - Taux d'effort 0,281	1,89 € - 2,11 €
▶ Tranche 3 - Quotient Familial de 751 > 830 - Taux d'effort 0,375	2,82 € - 3,11 €
▶ Tranche 4 - Quotient Familial > 831 - Taux d'effort 0,458	3,81 € - 9,24 €

<b>Majoration enfant extérieur à Luynes (prix de journée QF + majoration)</b>	
Par jour (8h00)	18,50 €
Par demi-journée avec repas (5h00)	10,50 €
Par demi-journée sans repas (3h00)	6,50 €

<b>COTISATION MENSUELLE ACCUEIL LIBRE</b> pour les enfants fréquentant uniquement l'accueil libre	7,00 €
<b>Pour les enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance et fréquentant le Pôle Enfance Jeunesse, le tarif moyen est défini annuellement et correspond au montant total des participations familiales N-1 divisé par le nombre total des actes réalisés N-1.</b>	
$\frac{\text{Montant total des participations familiales N-1}}{\text{Nombre total des actes réalisés N-1}} = \text{Tarif accueil moyen}$	

<b>EMPLACEMENT TAXI</b>	<b>TARIFS 2021</b>
Annuel : la place	95,00 €
<b>MARCHÉ</b>	
Droit de place / la prestation - (le mètre linéaire)	1,00 € / mètre
<b>SALLE DES FETES</b>	
½ journée	115,00 €
1 journée jusqu'à 19 Heures	190,00 €
1 jour et au-delà de 19 heures	380,00 €
Associations Luynaises : gratuité une fois par an (y compris AG)	Gratuit
Locations suivantes pour les associations Luynaises	17,00 €
<b>BADGE D'ENTRÉE DES SALLES MUNICIPALES</b> (contrôle d'accès) En cas de perte ou détérioration, il sera demandé :	12,00 €
<b>BADGE ACCÈS PLACE DES DOUVES</b> En cas de perte ou détérioration, il sera demandé :	80,00 €
<b>TENNIS</b>	
Le court, l'heure	22,00 €
Caution	15,00 €

<b>LOYERS ANNUELS PROPRIÉTÉS MUNICIPALES :</b>	<b>TARIFS 2021</b>
✓ Local vétérinaire	_____
✓ Local radio Luynes (à partir de 2015 - Logement au dessus de La Poste)	3 280,00 €
✓ Chauffage logements Camus, Alfred Baugé et au-dessus Poste	Répartition en fonction des m²
✓ Loyer logement stade	7 450,00 €
✓ Loyer logement Camus	_____
✓ Loyer logement rue Alfred Baugé	8 900,00 €
✓ Loyer logement au-dessus Poste	_____
✓ Garage Presbytère	_____
✓ Terrain cadastré G 676	1 200,00 €

<b>CONCESSION CIMETIÈRE</b>	<b>TARIFS 2021</b>
✓ 15 ans	160,00 €
✓ 30 ans	400,00 €
✓ 50 ans	600,00 €
✓ Superpositions diverses	30,00 €
✓ Superpositions perpétuelles	55,00 €
✓ Ancien Columbarium 15 ans	450,00 €
✓ Ancien Columbarium 30 ans (voté en Juin 2011)	845,00 €
✓ Nouveau columbarium 15 ans (voté en Juin 2011)	930,00 €
✓ Nouveau columbarium 30 ans (voté en Juin 2011)	1 290,00 €
✓ Urne supplémentaire	243,00 €
✓ Jardin du souvenir	Gratuit
✓ Caveau provisoire : prise en charge	22,00 €
✓ Jour suivant	3,00 €
✓ Vacation Police Municipale	21,90 €
✓ Dispersion des cendres + inscription plaque sur stèle dans Jardin du Souvenir	55,00 €
✓ Fourniture plaque pour urne columbarium	55,00 €

<b>CENTRE CULTUREL LA GRANGE</b>	<b>TARIFS 2021</b>
<b>MISE A DISPOSITION LA GRANGE</b>	
Ecoles et collège de Luynes	Gratuit
Associations sur dépôt de dossier culturel	Gratuit
Location de La Grange à des entreprises privées pour séminaires ou conférences / journée + 4h d'utilisation	1 000,00 €
Location de La Grange à des entreprises privées pour séminaires ou conférences / demi-journée ou soirée (4h maximum d'utilisation)	600,00 €
Location de La Grange à des entreprises privées pour séminaires ou conférences pour 2h00	400,00 €
Utilisation du parc de matériel scénique conditionnée par un régisseur mis à disposition par la ville	300,00 €
Caution	1 000,00 €
Tarif complémentaire pour la location de "La Grange" (accès salle d'exposition, hall d'accueil et sanitaires) par jour	200,00 €

<b>TARIFS SAISON CULTURELLE</b>	<b>SEPTEMBRE 2020 /AOUT 2021 DÉLIBÉRATION DU 29/09/2020</b>
<b>PLEIN TARIF</b>	
Manifestation dite exceptionnelle - Catégorie A	12,00 €
Tout public - Catégorie B	10,00 €
Petite forme - Catégorie C	6,00 €
Jeune public - Catégorie D (adultes et enfants à partir de 3 ans ; gratuit pour les moins de 3 ans )	5,00 €
<b>TARIF RÉDUIT</b> (étudiants, 10-18 ans, demandeurs d'emploi, bénéficiaires RSA, bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé, intermittent du spectacle, personnel municipal)	
Manifestation dite exceptionnelle - Catégorie A	10,00 €
Tout public - Catégorie B	8,00 €
Petite forme - Catégorie C	4,00 €
<b>TARIF GROUPE PLUS DE 10 PERSONNES</b>	
Manifestation dite exceptionnelle - Catégorie A	10,00 €
Tout public - Catégorie B	8,00 €
Petite forme - Catégorie C	4,00 €
<b>TARIF ABONNEMENT PLUS DE 3 SPECTACLES TOUT PUBLIC</b>	
Manifestation dite exceptionnelle - Catégorie A	10,00 €
Tout public - Catégorie B	8,00 €
<b>GRATUITÉ MOINS DE 10 ANS</b>	
Manifestation dite exceptionnelle - Catégorie A	OUI
Tout public - Catégorie B	OUI
Petite forme - Catégorie C	OUI
Jeune public - Catégorie D (adultes et enfants à partir de 3 ans ; gratuit pour les moins de 3 ans )	NON
<b>SÉANCES SCOLAIRES - TARIF D JEUNE PUBLIC</b>	
Etablissement scolaires Luynois (écoles et collège L. et R. AUBRAC)	2,00 € par élève et gratuité pour les accompagnateurs
Etablissement scolaires extérieurs à Luynes	4,00 € par élève et gratuité pour les accompagnateurs
<b>SÉANCES "PETITE ENFANCE" (SMA LES P'TITS LOUPS ET RAM INTERCOMMUNAL)</b>	
TARIF D JEUNE PUBLIC	Gratuit
<b>SÉANCES ALSH "LA RUCHE D'ERNEST " ET LA PASSERELLE</b>	
TARIF D JEUNE PUBLIC	Gratuit
<b>CENTRE DE LOISIRS EXTÉRIEURS A LUYNES</b>	
TARIF D JEUNE PUBLIC	4,00 € par élève et gratuité pour les accompagnateurs



DROITS DE VOIRIE	TARIFS 2021
<b>Dépôt provisoire de matériaux ou matériel sur voie publique:</b>	
- redevance hebdomadaire au m <sup>2</sup>	2,50 €
- montant minimum à percevoir	17,00 €
NB : Toute semaine commencée est due	
<b>Dépôt provisoire de matériaux ou matériel sur une place de stationnement :</b>	
- par place et par jour	5,00 €
- montant minimum à percevoir	17,00 €
<b>Dépôt d'une benne à gravats ou autres matériaux</b>	
- redevance hebdomadaire au m <sup>2</sup>	2,50 €
- montant minimum à percevoir	17,00 €
NB : Toute semaine commencée est due	
<b>Palissade de clôture, de sécurité de chantier avec emprise sur le domaine public :</b>	
- Redevance hebdomadaire au m <sup>2</sup> d'emprise délimitée au sol par le matériel concerné	2,50 €
- montant minimum à percevoir	17,00 €
NB : Toute semaine commencée est due	
<b>Barrage complet de la rue :</b>	
- par 1/2 journée	30,00 €
<b>Echafaudage fixe sur pieds ou suspendu ainsi que les nacelles suspendues :</b>	
- redevance hebdomadaire au m <sup>2</sup>	2,50 €
- montant minimum à percevoir	17,00 €
NB : Toute semaine commencée est due	
<b>Bungalow, bureau, abri provisoire :</b>	
- redevance hebdomadaire au m <sup>2</sup>	4,50 €
NB : Toute semaine commencée est due	

MISE A DISPOSITION PODIUM ROULANT	TARIFS 2021
<b>√ Version podium seul</b>	
* Un jour	2 300,00 €
* Deux jours	3 910,00 €
* Trois jours	5 060,00 €
<b>√ Version podium et avant-scène</b>	
* Un jour	3 000,00 €
* Deux jours	5 100,00 €
* Trois jours	6 600,00 €
<b>√ WC Mobile</b>	
Mise à disposition	250,00 €
Jour complémentaire	100,00 €
Caution	1 000,00 €

<b>PUBLICITÉ</b>	<b>TARIFS 2021</b>
<b>PUBLICITÉ ÉCHOS LUYNOIS (1/10<sup>ème</sup> de page, soit 9 cm x 4 cm)</b>	
L'encart / la parution :	100,00 €
<b>PUBLICITÉ TAMBOUR DE LUYNES, l'encart / la parution</b>	
(4cm x 4cm)	70,00 €
(8,8 cm x 4 cm)	140,00 €

<b>TARIFS DIVERS</b> (Tarifs applicables au 01/01/2018)	<b>TARIFS 2021</b>
<b>Impressions et photocopies Noire et Blanc</b>	
L'unité format A4	0,60 €
L'unité format A3	0,80 €
<b>Impressions et photocopies Couleur</b>	
L'unité format A4	0,80 €
L'unité format A3	1,10 €

<b>REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC</b>	<b>TARIFS 2021</b>
✓ Terrasse bar /Etals commerces : annuel	167,00 €
✓ Véhicule commercial : la prestation	175,00 €

<b>FOURRIERE ANIMALE COMMUNALE (en année civile)</b>	<b>TARIFS 2021</b>
1ère fois	180,00 €
2ème fois et plus	300,00 €

**DEL N°15-12-2020/07 AUTORISATION D'ENGAGEMENT ET DE PAIEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT 2021, AVANT LE VOTE DU BUDGET.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sur l'exercice 2021 par anticipation sur le vote du budget primitif, dans la limite de la somme de 276 500 € correspondant à un quart des crédits inscrits en dépenses d'équipement pour l'exercice 2020.

**PRÉCISE** que cette somme sera affectée aux programmes suivants :

- 202 Matériel divers : 50 000 €
- 215 Gros entretien bâtiments : 226 000 €

**S'ENGAGE** à inscrire au budget les crédits qui seront réellement engagés par anticipation en vertu de cette délibération.

**DEL N° 15-12-2020/08 DÉROGATIONS ANNÉE 2021, AU REPOS DOMINICAL DES COMMERCES DE DÉTAIL : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

**APPROUVE** la proposition de dérogation au repos dominical concernant les dimanches 05, 12 et 19 décembre 2021, conformément à la réglementation en vigueur.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre un arrêté en ce sens.

**DEL N° 15-12-2020/09 CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LES ENFANTS RÉSIDENTS HORS COMMUNE, SCOLARISÉS À LUYNES - ANNÉE 2020 / 2021.**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité. :

**APPROUVE** les montants de frais de scolarité 2020/2021, tels qu'exposés ci-dessous pour les élèves de communes extérieures scolarisés dans les écoles publiques du 1<sup>er</sup> degré à Luynes (facturation septembre 2021) :

- 548 € pour un élève d'école maternelle
- 916 € pour un élève d'école primaire.

**CONFIRME LES DISPOSITIONS** prises lors de la séance du 03 juillet 2018 concernant la suppression du bénéfice de la franchise de quatre élèves.

*XXXXXXXXXXXX*

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance du Conseil Municipal est levée à 20h05.

Fait à Luynes, le 16 décembre 2020



Bertrand RITOURET

